



Communiqué de presse

Signature d'une convention cadre de partenariat

Jeudi 31 janvier 2013, à 16 heures, l'École de Droit- Université d'Auvergne et le Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand signeront une convention cadre de partenariat à l'École de Droit de Clermont-Ferrand.

Cette convention cadre de partenariat a pour objectifs des échanges, un enrichissement mutuel des partenaires ainsi que le partage d'expertises dans les domaines du droit et de la justice. Les projets et les échanges envisagés s'inscrivent dans une démarche de diffusion et de valorisation des sciences juridiques et de la pratique judiciaire à l'égard de tous les publics. La signature de la convention se fera Salle des Actes à l'École de Droit de l'Université d'Auvergne entre Philippe Dulbecco, Président de l'Université d'Auvergne, Florent Garnier, Doyen de l'École de Droit, Jean-Luc Stoessler, Président du Tribunal de Grande Instance et Pierre Sennes, Procureur du Tribunal de Grande Instance.

Salle des Actes – École de Droit, 41 Bd François-Mitterrand, 63000 Clermont-Ferrand